

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DCM20211110/019

Evènement Agricole 2021 "Agriculture Urbaine : Saint-André, ville durable"

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 novembre 2021.

Que la convocation a été faite le 4 novembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, LARIVIERE Marie, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



Le Maire

Joé BEDIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20211110/019- Evènement Agricole 2021 "Agriculture Urbaine : Saint-André, ville durable".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **1. Présentation de la manifestation**

L'agriculture urbaine est un enjeu de Ville durable. La crise alimentaire engendrée par la pandémie a mis en évidence les inégalités sociales et elle les a creusées.

Dans ce cadre, la ville souhaite mettre en valeur les initiatives locales et les projets qui permettront de donner accès à un plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à une alimentation saine et équilibrée, à l'occasion d'une manifestation « Agriculture Urbaine : Saint-André, Ville Durable » qui se déroulera le 1<sup>er</sup> décembre sur Fayard.

### **2. Les objectifs de cette manifestation sont :**

- Sensibiliser les associations et les habitants à l'enrichissement de la Ville par la valorisation de la biodiversité ;
- intégrer l'agriculture dans la Ville pour faire face aux besoins de la sécurité alimentaire ;
- connaître les techniques d'agriculture hors sol qui s'appuie sur les techniques culturelles innovantes

### **3. Moments forts de la manifestation :**

#### **Mise en place d'ateliers**

- Ateliers pédagogiques et techniques innovantes sur la biodiversité végétale au potager, sur les pratiques agricoles, sur les techniques hors sol
- Atelier de fabrication de jardinières, d'outils de jardinage
- Plantation d'arbres endémiques
- Atelier de transformation de balcon en potager hors sol
- Ateliers pédagogiques et d'initiation à l'aquarelle (dessin de fruits, légumes et plantes pour tout âge).

### **4. Réalisation d'un circuit agriculture Urbaine : visite guidée**

- Visite du site de l'Ardie : présentation du circuit valorisation des déchets et les bienfaits du compost
- visite des mini-potagers bas d'immeubles ( Acef, Bien Vivre à Fayard et Kafet Familial)
- Visite d'un balcon témoin (agriculture hors sol)
- Visite de la coulée verte
- Fin du circuit sur le stand de Kafet Familial : présentation du projet jardins partagés sur fayard et quizz à remplir par rapport au parcours (divers lots à gagner).

Cette manifestation fédère 15 associations de la Ville dont le Conseil citoyen de Fayard qui participera à la décoration des chapiteaux en fibre végétale.

## Budget prévisionnel

<b>Dépenses (en euros)</b>		<b>Recettes (en euros)</b>	
Communication	3 00,00	Département	6 000,00
Réception	2 500,00	Commune	4 000,00
Moyens logistiques et humains	5 000,00	Cirest	2 000,00
Achat de matériel	500,00		
Animation	1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

D'approuver l'organisation de la manifestation «Agriculture Urbaine : Saint-André, Ville Durable»

**Article 2 :**

D'approuver le budget prévisionnel

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant de signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 25 NOV. 2021



Le Maire

Joé BEDIER